

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 24a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demandes de subventions à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Corrèze pour la réalisation des différentes actions liées aux commémorations des 80 ans de la Libération de la France – Commémorations des événements de juin 1944 à Tulle

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que le service des Archives municipales, dans sa mission de valorisation des archives et de la mémoire de la collectivité, porte et accompagne plusieurs actions culturelles et mémorielles, dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération à l'occasion des commémorations des événements qui ont marqué la Ville de Tulle en juin 1944,
- Considérant qu'il est important, à l'heure, où la guerre n'a jamais été aussi proche de nos frontières depuis 80 ans, d'accorder une place importante à la mémoire des événements dramatiques qui ont touché la Ville il y a 80 ans,
- Considérant qu'il convient de solliciter une subvention de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre de la Corrèze (ONACVG 19) en vue du financement de cette opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide la réalisation des actions suivantes relatives à la commémoration des événements qui ont marqué la Ville de Tulle en juin 1944, dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération de la France :

- Une exposition du photographe anglais David Rosen sur le parcours sanglant de la division SS Das Reich
- Pose de plaques de porcelaines au Haut Lieu de Cueille pour 7 morts pour la France en déportation du 10 juin 1944 oubliés et jusqu'alors non-inscrits sur le monument commémoratif et la réimpression des lutrins plexiglass du Haut-lieu de Cueille avec l'historique des événements de juin 1944
- Un Spectacle intitulé « Maquisard » de Jean-Philippe Bêche le 6 juin 2025 à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle
- Un cycle de conférences entre les 5 et 12 juin 2025
- Création d'un parcours numérique dans le quartier de Souilhac, concernant les événements de juin 1944
- Réalisation d'une signalétique vers la forêt du souvenir à Bourbacoup et la réalisation de totems historiques concernant Gabriel Péri, Martial Brigouleix et Pierre Souletie, sur les places correspondantes

2 - Sollicite, en vue du financement de cette action qui s'élève à 22 300 euros, une subvention à hauteur de 25% du coût total de l'opération auprès de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre de la Corrèze (ONACVG 19), soit la somme de 5 500 euros.

3 - Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Les écritures comptables correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légimité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

2024 - 10062025

Dossier de demande de subvention : Collectivité territoriale

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier (page 2 de cette chemise)
- La liste des pièces à joindre au document rempli (page 3 de cette chemise)
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 3) :

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas

- ☐ pour une première demande
- ☐ pour le renouvellement d'une demande

Informations pratiques

Comment se présente le dossier à remplir?

➡ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre collectivité

- nom de l'autorité (Maire, président du Conseil général, régional, du syndicat ou de la communauté de communes,)
- adresse précise
- identification et coordonnées (n° tél, adresse électronique) de la personne responsable du dossier

➡ Fiche n° 2 : Description de l'action

Cette fiche est *une description de l'action (ou des actions)* projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention et en présente le budget prévisionnel.

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

➡ Fiche n° 2 1: Budget prévisionnel de l'action

Cette fiche doit impérativement être remplie par le porteur de projet, quelle que soit sa forme juridique

➡ Fiche n° 3: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.
La liste des pièces à joindre se trouve page 3 de cette chemise.

Après le dépôt du dossier

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier de la subvention accordée, ainsi qu'un compte rendu qualitatif.

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention (s) a (ont) été attribuée(s).

Pièces à joindre à votre dossier

Vous devez joindre :

Pour une première demande :

Merci de joindre au dossier la délibération approuvant l'opération, assurant que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité et sollicitant l'aide du ministère de la défense

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée¹ :

Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes approuvés** de votre collectivité.

Le **compte rendu complet** de l'action financée (qualitatif et quantitatif, notamment bilan financier en recettes et dépenses).

¹La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé

Présentation de votre collectivité

1

Identification

Nom de votre collectivité : Ville de Tulle

Adresse : 10 rue Felix Vidalen

Code postal : 19000

Commune : Tulle

Téléphone : 0555 217300

Télécopie :

Mél : admin@ville-tulle.fr

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Numéro SIRET

211 927 207 000 12

Identification du représentant légal et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal :

Nom : COMBES

Prénom : Bernard

Qualité : Maire

Mél : bernard.combes@ville-tulle.fr

La personne chargée du dossier :

Nom : GINER

Prénom : Nicolas

Mél : nicolas.giner@ville-tulle.fr

Téléphone : 0555 217312

Autres informations pertinentes relatives à votre collectivité que vous souhaitez indiquer

Description de l'action

2

Présentation de l'action

Contenus et objectifs de l'action (présentation synthétique de l'action qui doit faire l'objet d'une notice détaillée jointe au présent dossier) :

Dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire la Ville de Tulle, organise à l'occasion des commémorations des événements du 9 juin 1944 plusieurs actions culturelles et mémorielles du 5 au 12 juin 2025. Une exposition dans le quartier de Souilhac du photographe anglais David Rosen sur le parcours sanglant de la Das Reich en 1944.

- La pose de plaques de porcelaines avec photographies de 7 déportés du 10 juin non inscrits sur le monument du Haut lieu de Cueille.
- Un spectacle " Jaquissard " de Jean Philippe Bèche le 6 juin à 18h à la Cité de l'Accordéon et des Rahimoinos de Tulle.
- Une conférence du Comité des Forçats sur le drame de Tulle par Gilles Chavant le 7 juin à 19h00, salle Marie Laurent.
- La réimpression des lutins en plexiglass au Haut lieu de Cueille.
- Réalisation d'un parcours numérique dans le quartier de Souilhac concernant les événements du 9 juin 1944.
- Conférence le 11 juin à 14h30 à la Pédiatrique Eric Rohmer, de Pierre Courteix à propos de Pierrette Samat Amal témoin des événements de juin 1944 et résistante légale à la RAT.
- Installation de panneaux directionnels vers la Forêt du Souvenir à Bourbacoup et au Haut lieu de Cueille.
- Réalisation de Totems historiques concernant Gabriel Péri, Yashai Briguleix et Pierre Souleix installés sur les parkings correspondant.

Public(s) cible(s) : Tous les publics

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 500 à 1000 personnes

Lieu(x) de réalisation : . Haut-lieu de Cueil, Quartier de Saulhac, Salle Marie Laurent, Pédiathèque Eric Rohmer, Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, à Tulle.

Date de mise en œuvre prévue : du 5 au 12 juin 2025

Durée de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) : 1 semaine.

Méthode d'évaluation prévue pour l'action : Réalisation des actions et nombre de bénéficiaires.

Budget prévisionnel de l'action projetée

2-1

CHARGES	MONTANT en euros ²	PRODUITS ³	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	16800
Achats		Subventions demandées	5500
Prestations de service	20 300	Etat : (précisez le(s) ministères sollicité(s))	
Matières et fournitures		ONAC V G 19	5500
Services extérieurs			
Locations		Région(s) :	
Entretien		Département(s) :	
Assurances		Communes(s) :	
Autres services extérieurs		Bénévolat	
Honoraires			
Publicité			
Déplacements, missions			
Charges de personnel			
Salaire et charges	2000		
		CNASEA (emploi aidés) :	
		Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux		Demande(s) de financement communautaire	
		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	22 300	Total des recettes	22 300
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	22 300	TOTAL	22 300

Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de €

²Ne pas indiquer les centimes d'euros

³L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les Indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Attestation sur l'honneur

3

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)(nom et prénom) , **CORBES Bernard**
représentant(e) légal(e) de la collectivité, **Ville de Tulle**

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de **5500€**
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée⁴

au Compte bancaire :

Nom du titulaire du compte : **SGC de Tulle** - SIRET **13001 472300 386**
Banque : **Banque de France**
Domiciliation : **BOF Tulle (00846)**
Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB **FR 26 3000 1008 4601 8900 0000 065**

Fait, le **6/03/2015** à **Tulle**

Signature :

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

⁴ Joindre un RIB.

Compte rendu financier de l'action(1)

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Exercice 200...

Charges	Prévision	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60- Achats				70 - Vente de produits finis, prestations de service, marchandises			
Prestations de services							
Achats, matières et fournitures				74 - Subventions d'exploitation			
Autres fournitures				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61- Services extérieurs							
Locations mobilières et immobilières							
Entretien et réparation				Région(s)			
Assurance							
Documentation							
Divers				Département(s)			
62- Autres services extérieurs							
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Commune(s)			
Publicité, publication							
Déplacements, missions							
Servies bancaires, autres				Organismes sociaux (à détailler)			
63- Impôts et taxes							
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes				Fonds européens			
64- Charges de personnel				CNASEA (emplois aidés)			
Rémunération des personnels				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courante				75- Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76- Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				78- Reports ressources non utilisées d'opération antérieures			
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				87- Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			



Tulle, le **26 FEV. 2025**

Le préfet de la Corrèze

à

**Mesdames et Messieurs les maires du
département de la Corrèze**

Objet : Labellisation des projets locaux dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération et subventions pour les projets menés en 2025

Pièces jointes :

- Formulaire de demande de labellisation
- Cerfa N°12156*06 pour les porteurs de projets associatifs
- Dossier de demande de subvention pour les collectivités territoriales

Le pays commémorera en 2025, le 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire.

Pour rappel, tout projet local désireux d'obtenir la labellisation devra être examiné pour avis par le comité départemental.

Si vous souhaitez obtenir cette labellisation, je vous invite à renseigner le formulaire de demande de labellisation en pièce jointe et à le transmettre au service départemental des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de la Corrèze par messagerie électronique à sd19@onacvg.fr ou par courrier à l'adresse ONACVG service départemental de la Corrèze – Cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix, 19000 TULLE, au plus tard le jeudi 13 mars 2025.

Aussi, le gouvernement a souhaité soutenir financièrement les projets labellisés dans le cadre du 80e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire. En 2025, une enveloppe régionale des reliquats dédiées à la Nouvelle-Aquitaine est allouée à hauteur de 29 951 €.

Dans le cas où vous souhaitez réaliser une demande de subvention, cette dernière est à réaliser par le biais des documents joints au présent courrier, à savoir :

- Cerfa N°12156*06 pour les porteurs de projets associatifs ;
- Dossier de demande de subvention pour les collectivités territoriales.

Les conditions à remplir pour bénéficier de cette subvention sont :

- Présenter un projet labellisé 80ème anniversaire de la Libération ;
- Présenter un budget consolidé de l'activité où la subvention ne dépasserait pas, sauf exception, 25 % de ce budget ;
- Ne pas bénéficier d'autres financements de l'État ;
- Dans le cas d'une personne morale, afficher 2 ans d'existence.

Cette subvention concerne les projets mis en œuvre durant l'année 2025.

Le dossier complet de demande de subvention est à adresser au plus tard le jeudi 13 mars 2025, délai de rigueur, au service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) de la Corrèze par messagerie électronique à sd19@onacvg.fr ou par courrier à l'adresse ONaCVG service départemental de la Corrèze – Cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix, 19000 TULLE.

Le comité départemental se réunira fin mars afin d'instruire les nouvelles demandes de labellisation, ainsi que les demandes de subventions qui seront transmises à la préfecture de région pour décision finale et engagement financier.

Le service départemental de l'ONaCVG de la Corrèze est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,

Vincent BERTON